



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition de vente d'un terrain sur la Commune de HERRLISHEIM au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder

Rapport n° CP/2016/424

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités de cession d'une parcelle de terrain située à HERRLISHEIM au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder qui souhaite acquérir une parcelle de terrain située sur le ban communal de HERRLISHEIM, afin d'implanter une bâche de reprise attenante à l'usine de traitement d'eau potable implantée à ROHRWILLER pour sécuriser l'approvisionnement en eau et améliorer sensiblement le fonctionnement de cette unité de production.

Cet ouvrage circulaire d'une surface au sol de 400 m² sera édifié sur les terrains contigus à l'usine existante. L'emprise totale du terrain n'excèdera pas 9 ares.

Une des parcelles impactée par ce projet, située à HERRLISHEIM, appartient au Département du Bas-Rhin et est cadastrée sous-section 40 n° 347 avec 1,34 are.

Cette parcelle de terrain, issue de son domaine privé, ne représentant pas d'intérêt pour les besoins du Département, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans le secteur, des dispositions d'urbanisme applicables, et après consultation de France Domaine, la valeur vénale a été fixée à 60,30 € pour la surface totale de 1,34 are, soit un prix de 45 €/are.

En vertu de l'article L3213-1 du code général des collectivités territoriales, la vente pourrait s'effectuer au prix de 60,30 €. La cession sera formalisée par un acte administratif.

Le futur acquéreur a donné son accord.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la cession d'une parcelle de terrain au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder située sur le territoire de la Commune de HERRLISHEIM cadastrée en section 40 n° 347 avec 1,34 are, moyennant le versement au Département du Bas-Rhin d'une indemnité totale de 60,30 €,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY